



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation préoccupante de l'enseignement des langues régionales

Question écrite n° 12167

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante de l'enseignement des langues régionales en France. Ces langues, reconnues comme appartenant au patrimoine de la France, connaissent un déclin faute de moyens suffisants pour assurer leur transmission. Cette disparition progressive constitue une perte irréversible de la mémoire collective et du patrimoine culturel. Le nombre d'enseignants et d'enseignantes formés à ces langues reste insuffisant. De surcroît, la décision de ne plus traduire les épreuves du diplôme national du brevet en langue régionale constitue un recul, pénalisant les élèves qui souhaitent passer ces épreuves dans leur langue maternelle. Il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour renforcer l'enseignement des langues régionales, notamment en augmentant le nombre de postes d'enseignants et d'enseignantes, en garantissant la possibilité de passer les examens nationaux en langue régionale et en développant l'offre de formation dans les académies concernées.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12167

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 89